



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan financier 2025 - 2029

Commentaires

Villars-sur-Glâne, le 24 octobre 2024

1 Table des matières

2	Eléments statistiques connus	2
2.1.	Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010	3
2.2.	Evolution du besoin de lits en EMS selon étude Microgis, à périmètre constant et évolution effective selon décision du canton	4
2.3.	Statistiques 2023 du Centre de coordination pour les EMS	5
2.4.	Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2019 et 2024	6
3	Compte de résultats	8
3.1	Evolution des participations communales	9
3.1.1	Evolution des participations communales 2015 - 2025	9
3.1.2	Evolution des participations communales 2025 – 2029	12
3.2	Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau	14
4	Investissements	15
5	Conclusions	16

Préambule

Le plan financier est une représentation chiffrée des effets induits par la réalisation d'un programme des investissements ainsi qu'un instrument de gestion transparent qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services suivants :

- Services transversaux :
 - ⇒ Direction générale
 - ⇒ Finances
 - ⇒ Ressources humaines, formation et communication
 - ⇒ Affaires juridiques et administration
 - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
 - ⇒ Maintenance et véhicules
- Bataillon Sarine (nouveau service dès le 1^{er} janvier 2023)
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- PassePartout Sarine
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)

La rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été créée pour permettre d'intégrer le nouveau service Bataillon Sarine. Ce service enregistre l'ensemble des charges et des produits en lien avec la défense incendie des communes du district de la Sarine.

Le « service » PassePartout Sarine enregistre la mise à disposition du personnel du Réseau pour la gestion de la centrale téléphonique. Le PassePartout Sarine est une fondation indépendante du RSS.

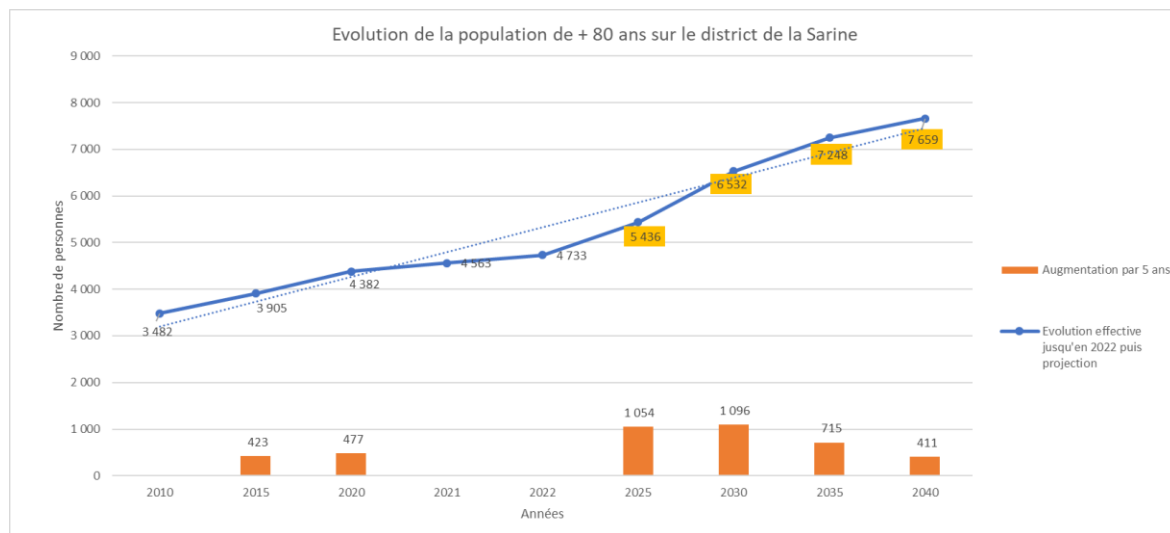
La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) en vigueur au sein du RSS depuis le 1^{er} janvier 2022. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Eléments statistiques connus

En premier lieu, il faut rappeler que l'un des éléments le plus important pour évaluer la demande future est la croissance de population des personnes de plus de 80 ans. Celles-ci étant les personnes les plus représentées dans les EMS et celles ayant le plus recours à l'aide et aux soins à domicile. A fin 2022, le Réseau Santé de la Sarine et l'association des CO de la Sarine et du Haut-Lac français ont mandaté l'entreprise Microgis pour refaire une analyse détaillée de l'évolution démographique du district entre 2010 et 2040. Cette

nouvelle analyse est la nouvelle base de travail pour le RSS et remplace les projections effectuées depuis 2016 sur la base de l'analyse Wanders.

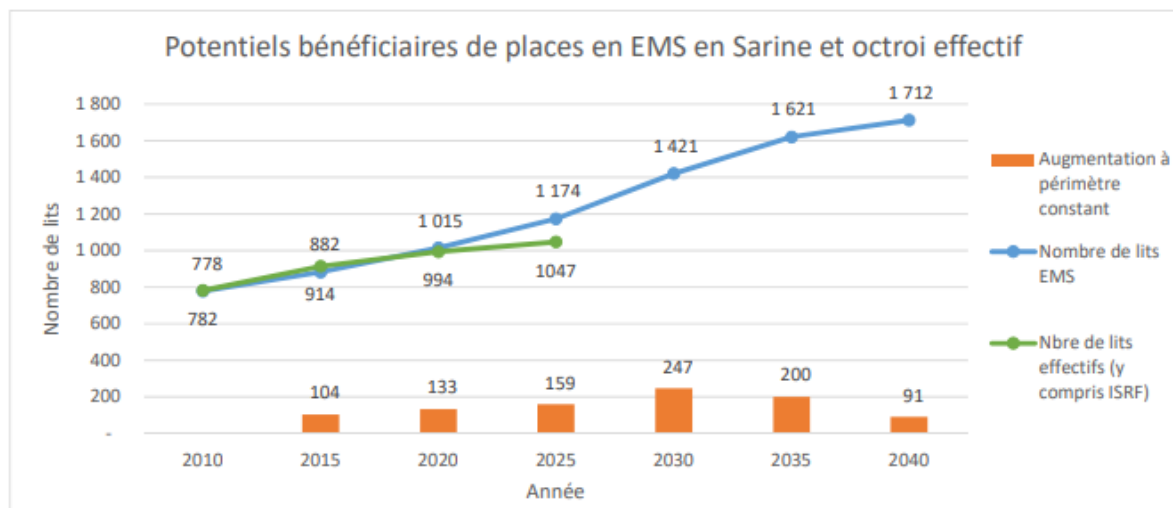
2.1. Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010



Cette nouvelle étude, qui corrobore les chiffres de l'étude Wanders, démontre que le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait croître de 3'482 à plus de 7'650 personnes entre 2010 et 2040, soit une augmentation de 120 % sur 30 ans ou plus de 4'170 personnes supplémentaires.

Les pics d'augmentation se trouvent entre 2020 et 2030 ou nous aurons respectivement une augmentation de 1054 personnes (2020-2025) et de 1'096 personnes entre 2026 et 2030.

2.2. Evolution du besoin de lits en EMS selon étude Microgis, à périmètre constant et évolution effective selon décision du canton



Le tableau ci-dessus montre l'évolution prévue du nombre de lits longs séjours ces prochaines années (ligne bleue) sur le district de la Sarine. Ainsi l'analyse Microgis anticipe une augmentation (carré orange) de 159 lits entre 2020 et 2025, puis de 247 entre 2025 et 2030 et 200 entre 2030 et 2035, ainsi de suite. Ainsi, entre 2020 et 2040, il faudra construire environ 700 lits sur le district.

Cette analyse est faite sur une base constante, soit sans tenir compte d'éléments externe modifiant la courbe. Le nombre de places prévues correspond à environ 22 % du nombre de personnes de plus de 80 ans.

Pour permettre de comparer l'évolution théorique à la réalité des lits octroyés par le canton, le graphique intègre le nombre de lits effectifs prévus dans le plan cantonal 2021-2025. Ainsi, nous pouvons constater que le canton a, dès le plan cantonal 2021-2025, diminué l'offre de lits en EMS. Alors que l'analyse Microgis prévoit 1'174 lits en 2025, le canton n'octroie au district que 1'047 lits (y compris l'ISRF).

Pour établir les projections futures, le canton s'est basé sur des scénarios selon les trois aspects suivants :

- Le scénario épidémiologique de compression relative de la morbidité (les années de vie gagnées sont des années en bonne santé) ;
- La diminution du taux de recours aux EMS et l'augmentation des soins à domicile est le scénario choisi pour tenir compte des objectifs de la politique Senior + et de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le canton qui visent à privilégier la prise en charge à domicile lorsque cela est possible par rapport à la prise en charge en EMS.

- La diminution de la proportion des personnes en EMS avec faible niveau de dépendance par rapport aux personnes avec haut niveau de dépendance est le scénario retenu compte tenu notamment du potentiel d'amélioration existant à ce jour, en regard du taux existant dans les autres cantons latins et de l'utilisation des prises en charges alternatives et complémentaires de longs séjours en EMS (cours-séjours, foyer de jour, UATO).

Ainsi l'évolution prévue par l'analyse Microgis semble trop ample, mais permet d'anticiper une augmentation très importante du nombre de lits à offrir dans le district pour pouvoir répondre à la demande de place en EMS. Comme le montre la tableau ci-dessus, le plan du canton définit à environ 18 le nombre lits par personne de plus de 80 ans.

2.3. Statistiques 2023 du Centre de coordination pour les EMS

Mois	Nombre de demandes reçues	Nombre de placements effectués (définitif)	Provenance des demandes				
			HFR	Domicile	UATO	RFSM	Autres
Janvier	37	24	22	11	1	2	1
Février	36	27	17	16		2	1
Mars	43	24	11	30		2	
Avril	26	15	12	11	2		1
Mai	38	19	14	18	1	2	3
Juin	46	28	24	18		1	3
Juillet	34	15	14	11	2	3	4
Août	24	14	7	12		4	1
Septembre	32	11	17	8			7
octobre	37	18	19	13		3	2
Novembre	46	23	22	21	2		1
Décembre	40	19	15	23		2	
Total	439	237	194	192	8	21	24

Nous reprenons ci-dessus les statistiques répertoriées par le Centre de coordination pour 2023. Durant le laps de temps sous revue, il faut relever que le Centre de coordination a pu traiter 439 demandes pour des placements en EMS et placer 237 personnes en EMS.

Au sujet de ces chiffres, on relèvera que le nombre de demandes ne répertorie pas le degré d'urgence de celles-ci. Les chiffres intègrent toutes les demandes, même celles des personnes désireuses de s'inscrire alors qu'elles ne sont pas encore prêtes à entrer dans un EMS.

Il faut noter qu'au début 2021, suite à la 2^{ème} vague de Covid de novembre-décembre 2020, certains EMS du district avaient un nombre important de places disponibles liées à une surmortalité ainsi qu'à une demande en diminution. Pour tenir compte de ce changement de paradigme, le comité du RSS a validé le fait que, dès 2021 et durant toute la phase de travaux jusqu'en 2027, les places disponibles au sein du HMS passeraient à 110 places au lieu des 142 places officielles. Actuellement, ces places, manquent sur le district, mais pas de manière récurrente.

Depuis 2021, le canton a octroyé un mandat cantonal pour 17 lits d'attente de placements longs séjours et 6 lits palliatifs au HFR et 5 lits au HIB pour permettre la prise en charge des personnes en attente de places dans les EMS. Ceci implique, pour les Réseaux de district, la prise en charge des frais financiers de ces lits dès 2021.

Il faut relever qu'au 31 décembre 2023, 170 résidents du district occupaient un lit dans un autre district du canton alors que le district de la Sarine n'accueillait que 69 résidents provenant des autres districts. Dès lors, il manquait 101 places dans notre district. Cela a eu un impact financièrement sur le RSS, car nous avons payés en 2023 pour les résidents hors districts un montant de CHF 1'500'000.- et nous avons facturé un montant de CHF 525'000.-, soit un coût net pour le district de CHF 975'000.-.

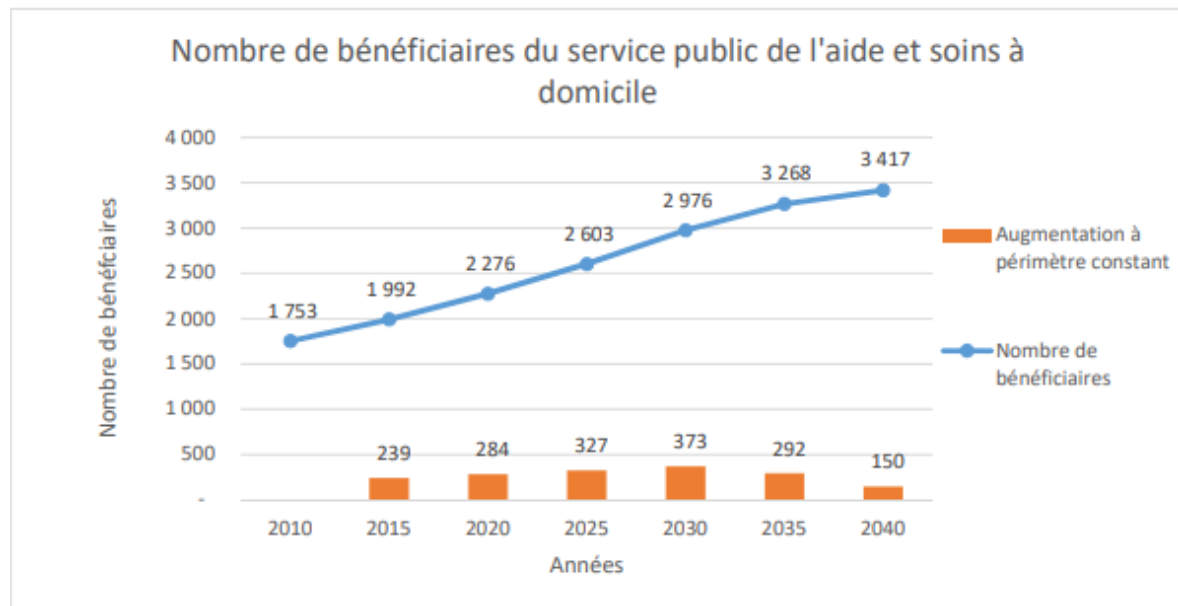
A fin du mois de juillet 2024, le district de la Sarine comptait 9 personnes au HFR et 3 au RFSM en attente de placement. Ce chiffre varie de manière importante sur une base quotidienne et nous cherchons à optimiser le passage entre le HFR et les différents EMS du canton. Les discussions avec le HFR se déroulent bien, mais il reste difficile sur le terrain à ce que chaque situation particulière soit gérée selon les procédures prévues.

2.4. Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2019 et 2024

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les 7 premiers mois de l'année 2024, nous allons vraisemblablement avoir environ 125'000 heures pour 2024, soit environ 4'500 heures de plus qu'en 2023.

	moyenne 2023-2018	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Nbre heures		125 000	120 545	116 050	112 078	102 437	96 712
% augmentation	4,6%	3,7%	3,9%	3,5%	9,4%	5,9%	1,4%
Nbre EPT		133	129	123	114	104,5	101
% augmentation	5,7%	3,1%	4,9%	7,9%	9,1%	3,5%	5,9%

Dans le cadre de l'étude Microgis, nous avons demandé de pouvoir disposer d'une visualisation des demandes futures pour l'aide et soins à domicile. Le graphique ci-dessous tient compte de l'évolution des potentiels bénéficiaires du service public de l'aide et soins à domicile et ceci aussi sur une base constante.



Ce tableau démontre que l'augmentation annuelle du nombre de bénéficiaires est de 2,87 % par année sur les années 2020 à 2025 puis de 2025 à 2030. Ce chiffre ne permet pas d'extrapoler le nombre d'heures d'intervention auprès de chaque bénéficiaire.

En comparant le chiffre lié à la moyenne d'augmentation d'heures facturés 5.1 % au nombre de bénéficiaires 2.87%, nous remarquons que les prises en charge de chaque bénéficiaire sont de plus en plus importantes en nombre d'heures de travail.

3 Compte de résultats

Face à ces augmentations inéluctables de la demande en soins, la stratégie du RSS table sur un développement de l'offre de l'aide et soins à domicile pour répondre le mieux possible aux besoins de la population du district. Dans cette optique, la comparaison ci-dessous entre 2015 et 2024 des budgets démontre que la mise en place du Réseau santé de la Sarine a permis de diminuer les charges pour les communes dans les domaines sous gestion directe du RSS dans les domaines suivants :

- HMS : le déficit de 2015 a été totalement résorbé (HMS à nouveau déficitaire pendant la phase de travaux d'agrandissement et de rénovation).
- Reprise de la Rose d'automne dès 2020 dont le déficit structurel (CHF 350'000.-) a été résorbé dès 2020 grâce aux synergies.
- SAS : diminution des montants demandés aux communes.

Dans le même temps, l'offre a augmenté de manière substantielle dans les domaines suivants :

- SASDS : augmentation de 55 EPT pour répondre à la demande et à la stratégie du RSS.
- Centre de coordination : 4.5 EPT permettant de répondre aux demandes pour les EMS, pour l'aide et soins à domicile et effectuer les évaluations pour la commission IF.
- Codems : augmentation de l'offre de 81 nouveaux lits dans le district entre 2015 et 2022, ainsi que la prise en charge des frais financiers pour la rénovation de 4 EMS (Les Martinets, le Gibloux, les Chênes et le Manoir) et la prise en charges des frais financiers de l'ISRF dès 2026.
- SAS : achat et gestion de 5 ambulances et un minibus.
- Création du Bataillon Sarine en charge de la défense incendie des communes du district (environ 700 pompiers).

Les éléments suivants, liés à des décisions cantonales ou fédérales, ont impacté les comptes du RSS :

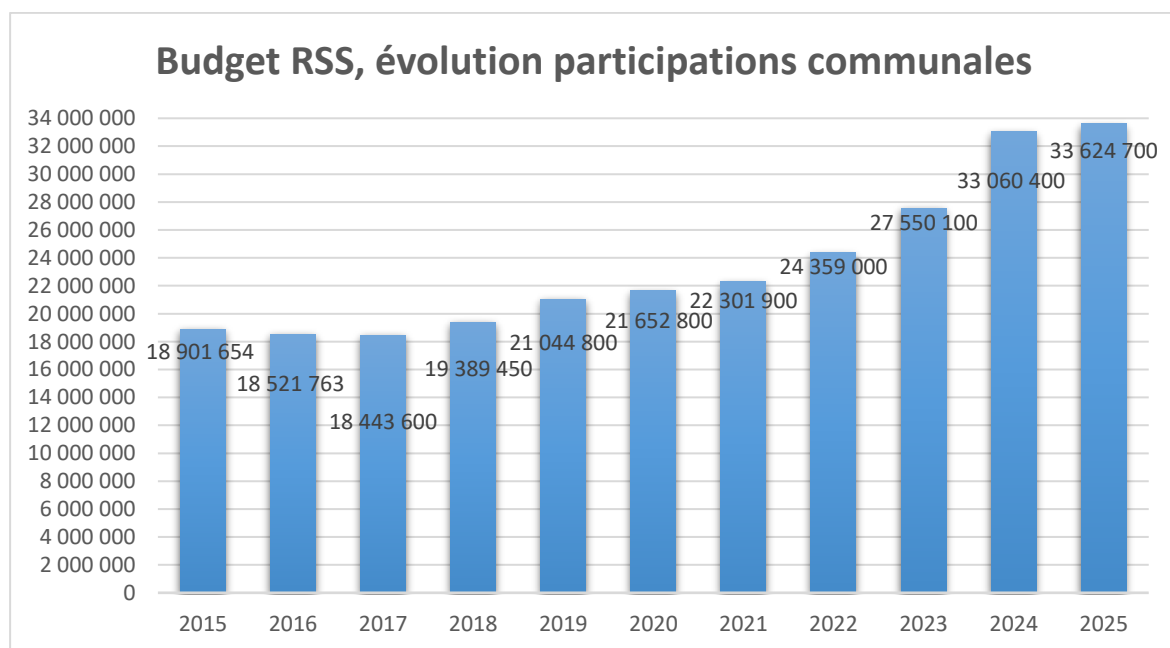
- Augmentation grille salariale liée à la LPers pour les années 2017, 2018, 2020, 2021, 2023 et 2024. Pour 2025, aucune augmentation.
- HMS : stabilisation du prix de pension de CHF 108.- par journée de soins.
- SASDS : baisse des tarifs suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).
- SAS : demande de l'Etat aux communes de mettre CHF 1.- par habitant dès 2019 pour la mise en place du dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs, ramené à CHF 0.70 dès 2022, puis CHF 0.60 dès 2023.
- Commission IF : les demandes d'indemnités ont passé de 391 bénéficiaires en 2015 à plus de 835 au 2^{ème} trimestre 2024. Cette commission est régie par une loi cantonale.

3.1 Evolution des participations communales

3.1.1 Evolution des participations communales 2015 – 2025

Les tableaux ainsi que les commentaires concernant le point 3.1.1 ont déjà été mentionnés dans le message au budget 2025.

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et le nouveau service Bataillon Sarine.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Différence 2015-2024
HMS	385 250	161 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-385 250
Bataillon Sarine								143 300	2 555 500	2 724 600	2 501 300	2 501 300
SASDS	4 159 349	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	6 727 900	7 667 900	7 883 500	3 704 151
SAS	1 781 300	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	1 497 600	1 565 500	1 557 100	-224 200
Centre de coordination	-	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	524 400	607 500	629 300	629 300
PassePartout Sarine	42 000	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	56 200	62 200	87 100	45 100
Commission IF	2 725 000	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	5 574 900	6 091 100	7 201 200	4 476 200
CODEMS	9 085 755	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	10 613 600	14 341 600	13 785 200	4 699 445
Rattrapage frais financiers	723 000	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700		-	-	-723 000
Total	18 901 654	18 521 763	18 443 600	19 389 450	21 044 800	21 652 800	22 301 900	24 359 000	27 550 100	33 060 400	33 624 700	14 723 046

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'901'654.- en 2015 à CHF 33'624'700.- en 2025 soit une augmentation de CHF 14'723'046.-. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaires pour CHF 4'476'200.-.

- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 3'704'151.-.
- CODEMS pour CHF 4'699'445.-.
- Création du centre de coordination pour CHF 629'300.-.
- Création du Bataillon Sarine pour CHF 2'501'300.-.

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement décidé par le Conseil d'Etat génère des charges supplémentaires réparties sur l'ensemble des services du RSS. Les taux appliqués depuis la création du RSS sont les suivants :

2017 : 0.40 % 2018 : 0.30 % 2020 : 0.30 %

2021 : 0.25 % 2023 : 2.74 % 2024 : 2.52 %

2025 : 0.00 % (selon infos actuelles)

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (diminution CHF 385'250.-) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000.-. Bien que les exercices 2024 et 2025 seront déficitaires, il n'est pas prévu, pour l'instant, de demander une participation aux communes.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 2'501'300.-) : Ce secteur englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant ci-dessus correspond uniquement au montant résiduel à charge des communes d'après la clé de répartition voulu selon les nouveaux statuts.

SASDS (augmentation CHF 3'704'151.-) :

- L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict. Entre le budget 2015 et le budget 2025, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 57 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020, suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), engendre une diminution des recettes de l'ordre de CHF 250'000.-. La participation des communes en est donc augmentée pour le même montant.
- En 2022, pour le district de la Sarine, le coût par habitant (subvention communale) pour les soins à domicile s'est élevé à CHF 54.65. Par comparaison, le coût par habitant dans le district de la Glâne s'était élevé à CHF 100.55.

SAS (diminution CHF 224'200.-) : Le budget 2015 était « particulièrement élevé ». Il contenait notamment une charge de leasing pour une nouvelle ambulance qui n'a jamais été achetée. La charge effective en 2015 pour les communes était de CHF 1'534'314.14. Les exercices 2017 et 2018 sont « moindres » par rapport aux autres années. En effet, il n'y avait pas d'amortissements sur les ambulances, du fait que ces dernières étaient complètement amorties. Dès le budget 2019, des amortissements ont été budgétés pour

plus de CHF 100'000.-. Une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000.- en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs a également été inscrite au budget dès l'année 2019. Sans cette dernière charge, le budget 2021 du SAS est similaire aux chiffres présentés dans le cadre du premier budget du RSS en 2016 et ceci malgré les augmentations annuelles des charges salariales. Le budget 2022 est diminué de près de CHF 100'000.- par rapport à celui de l'année précédente et ceci principalement grâce à l'augmentation des recettes et à la diminution de la prise en charge des frais pour le dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs. Le budget 2023 augmente de CHF 77'400.- par rapport à l'année précédente et ceci principalement en lien avec les charges de personnel. L'augmentation 2024 est aussi liée à des charges de personnel (CHF 83'100.-). Le budget 2025 est très stable, la faible augmentation des charges est entièrement compensée par l'augmentation des recettes ce qui a comme conséquence, une diminution de la participation des communes au fonctionnement du SAS. Ce budget 2025 contient également pour la 1^{ère} fois, la location du bâtiment Batpol à la Ville de Fribourg pour l'installation de la direction Secours.

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 629'300.-) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2024, ce service emploie 4.5 EPT dont 0.8 qui est entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires. En 2025, une légère augmentation due à la refacturation des imputations internes.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 45'100.-) : La variation de charge entre 2015 et 2024 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.-. Pour 2025, également une augmentation légère dû aux imputations internes.

Commission IF (augmentation CHF 4'476'200.-) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y a eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1^{er} trimestre 2016. Au 30 juin 2023, le nombre de bénéficiaires était passé à 705 personnes. Au 2^{ème} trimestre 2024, le nombre s'est élevé à 835, soit une augmentation de 130 bénéficiaires supplémentaires en une année, ce qui représente une augmentation du nombre de bénéficiaires de plus de 18% en douze mois. Ce poste est responsable de la plus grosse part de l'augmentation des participations communales.

CODEMS (augmentation CHF 4'699'445.-) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000.-, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000.- en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000.- par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'600'000.-. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900.-.

L'augmentation 2024 de plus de CHF 3'700'000.- est due à la prise en charge des agrandissements et rénovations des EMS des Chênes à Fribourg et du Manoir à Givisiez.

En 2025, les premiers rattrapages des retards d'amortissements et la diminution des taux d'intérêt ont permis de diminuer le budget 2025 par rapport à 2024 de plus de CHF 550'000.-

3.1.2 Evolution des participations communales 2025 – 2029

Sur les mêmes bases que le point 3.1.1 ci-dessous, nous vous présentons les évolutions prévisibles pour les années 2025 à 2029.



	2025	2026	2027	2028	2029	Différence 2025 -2029
HMS	-	-	-	-	-	-
Bataillon Sarine	2 498 200	2 436 700	2 478 500	2 777 000	2 964 000	465 800
SASDS	7 863 500	8 110 900	8 504 600	8 794 800	9 098 500	1 235 000
SAS	1 557 100	1 671 700	1 643 800	1 674 200	1 709 400	152 300
Centre de coordination	629 300	638 000	659 400	650 700	657 300	28 000
PassePartout Sarine	87 100	88 100	89 500	90 700	91 500	4 400
Commission IF	7 201 200	7 672 800	8 146 300	8 618 300	9 087 800	1 886 600
CODEMS	13 785 100	14 390 300	14 206 053	15 384 500	15 148 400	1 363 300
Total	33 621 500	35 008 500	35 728 153	37 990 200	38 756 900	5 135 400

Le total des charges pour les communes passera de CHF 33'828'700.- en 2025 à CHF 38'756'900 en 2029, soit une augmentation de CHF 4'928'200.-.

Les charges de personnel sont augmentées annuellement de 1.5 % au maximum par service. Cette augmentation est liée notamment au fait que la majorité des employés du RSS n'a pas encore atteint le nombre de paliers maximum selon la LPer.

Nous avons tenu compte également d'un taux d'inflation sur les biens, les services et les marchandises de 0.5 %.

Le budget du HMS a été établi sur la base d'une moyenne de 108 résidents jusqu'en 2026, et 143 dès l'exercice 2027.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

Services transversaux :

- Les charges sont entièrement imputées sur les autres services.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 465'800.-):

- Ce secteur intégré en 2023 dans les états financiers du RSS englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS.
- Les charges sont calculées sur un effectif de 700 pompiers.
- Le plan financier intègre une nouvelle caserne à Marly dès 2027 ainsi que celles pour les secteurs Sarine Centre et Sarine Nord dès 2028 ainsi que la caserne du Gibloux à partir de 2029.

HMS :

- Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel.
- Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. Grâce aux synergies avec le HMS et à la diminution des coûts administratifs et de restauration, le résultat de la Rose d'Automne est équilibré. Le prix de pension figure dans la planification à hauteur de CHF 108.- par jour et par résident.
- Pendant la phase des travaux de 2022 à 2026, le nombre de résidents a été abaissé à 108, ceci engendre des pertes annuelles de plus de CHF 300'000.

SASDS (augmentation CHF 1'235'000.-) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4210.3010.15). Hormis l'augmentation des salaires selon la LPers, il est prévu que le nombre d'EPT en lien avec les soins passe de 145 en 2025 à 159 en 2029. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.
- L'augmentation des recettes figurant dans le compte 4210.4221.01 est liée aux engagements des EPT ci-dessus.

SAS (augmentation CHF 152'300.-) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4220.3010.01). Cette augmentation est liée aux passages annuels des paliers selon la LPers.

Centre de coordination (augmentation CHF 28'000.-) :

- Les charges supplémentaires sont liées aux augmentations de salaires selon la LPers.

Commission IF (augmentation CHF 1'886'600.-) :

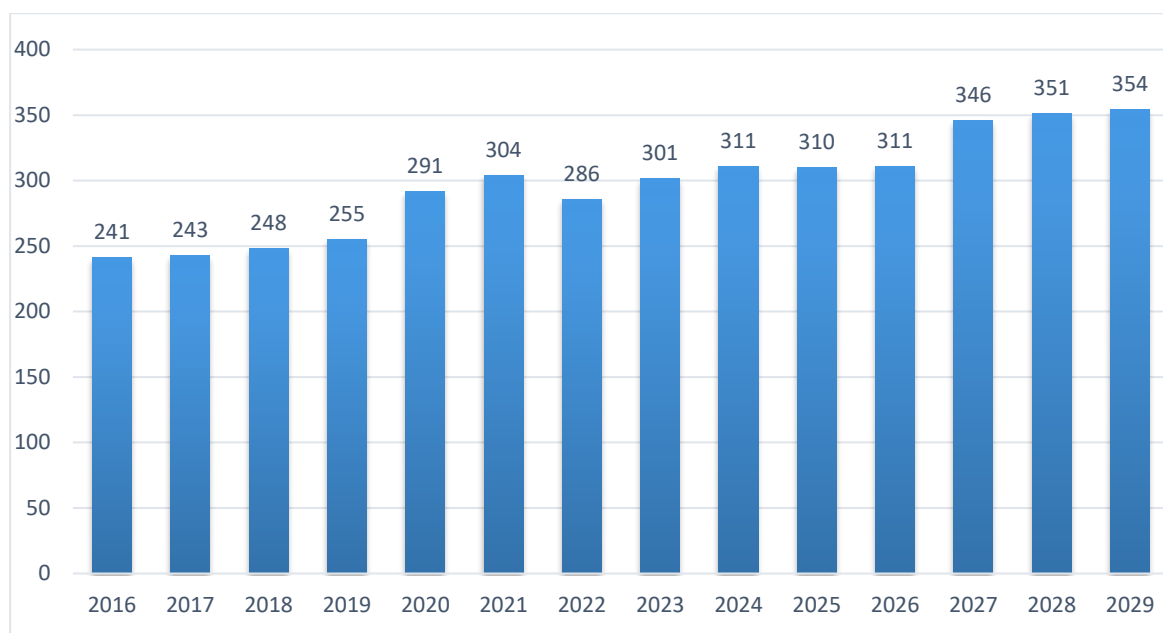
- Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. Il y a eu une forte progression ces dernières années. Nous estimons une progression annuelle de CHF 380'000.- (moyenne des 5 dernières années).

CODEMS (augmentation de CHF 1'363'300.-) :

- Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000.-, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000.- en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000.- par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'600'000.-. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900.-.
- Les frais financiers restent stables entre 2026 et 2027. Cet état de fait est possible grâce aux différents versements des retards d'amortissement aux EMS.
- L'augmentation des charges en 2028 est due à la prise en charges des frais financiers du HMS.

3.2 Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau

Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution des EPT du RSS depuis sa création jusqu'à la fin de la période de l'actuel plan financier. Nous constatons une augmentation de 123 EPT en 12 ans. Dans ce tableau ne sont pas pris en compte les apprentis et les stagiaires.



Dates clés :

2020 : reprise de l'EMS de la Rose d'Automne (31 EPT)

2022 : réduction du personnel suite à la diminution du nombre de résidents du HMS pendant la phase des travaux

2023 : intégration du nouveau service Bataillon Sarine pour 10 EPT

2027 : augmentation du personnel du HMS suite à la fin des travaux

Dès le budget 2020, le service d'aides et de soins à domicile augmente entre 2 et 7 EPT par année. L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.

4 Investissements

Le plan quinquennal 2025 – 2029 enregistre principalement les dépenses suivantes :

- Remplacements usuels d'investissements, principalement pour le secteur de l'informatique, le bataillon Sarine et le service d'ambulances.
- Des montant de concours et d'études pour la construction de 4 nouvelles casernes.
- Un montant de CHF 6'374'000 pour la construction d'une caserne ainsi que des bureaux pour l'antenne II des SASDS à Marly (montant avant subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 4'000'000.- pour la construction d'une caserne pour le secteur Sarine Nord (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 4'000'000.- pour la construction d'une caserne pour le secteur Sarine Nord (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 4'000'000.- pour la construction d'une caserne dans le Gibloux (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 2'600'000.- pour la requalification de l'espace parking et SAS sur le site du HMS.

Les casernes de pompiers qui seront construites par le RSS seront subventionnées à hauteur de 20 à 25 % par l'ECAB.

5 Conclusions

La prévision est un exercice difficile. En effet, il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux projections à établir sur plusieurs années, telles que :

- L'évolution démographique
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales et fédérales qui auraient des incidences en matière de charges et produits
- La variation des taux d'intérêts
- L'incertitude de l'évolution des recettes

Cette planification financière répond ainsi au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision permettant notamment une meilleure « vision » à moyen et long terme.